

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS : RAPPORT POUR L'ANNEE 2022		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 112

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 21

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guyllaine a donné pouvoir à BARRON Philippe

NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier

Absent(s) non représenté(s) : 5

AUFRECHTER Fabien, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, NEDJAR Djamel, SIMON Josiane

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

121 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURSPRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

7 ABSTENTION :

BERMANN Clara, CALLONNEC Gaël, DIOP Ibrahima, ESCRIBANO-OBEJO Maria, MINARIK Annie, NAUTH Cyril, VIREY Louis-Armand

6 NE PREND PAS PART :

DAZELLE François, HONORE Marc, LONGEAULT François, PRELOT Charles, REBREYEND Marie-Claude, SIMON Josiane

EXPOSÉ

Dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté urbaine doit, en vertu de l'article L. 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers. Les points saillants du rapport sont ceux relatifs à la performance du service en termes de quantité de déchets ménagers et assimilés, son évolution temporelle et les performances de tri et de valorisation des déchets. Il présente, de plus, les recettes et dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets.

Le présent rapport porte sur l'année 2022. L'évolution des tonnages est réalisée par rapport à l'année 2019 afin d'isoler les années 2020 et 2021 impactées par la Covid. Les principaux éléments pour l'année 2022 sont les suivants :

- les tonnages collectés en 2022 tous flux confondus s'élèvent à 181 551 tonnes, soit 428 kg/hab/an, en baisse de 12% par rapport à 2019 (486 kg/hab) ;
- la répartition des flux collectés en 2022 se répartit comme suit :
 - o Ordures ménagères résiduelles : 59,5%
 - o Emballages ménagers recyclables : 7,6%
 - o Verre : 4,7%
 - o Déchets végétaux : 4,9%
 - o Objets encombrants : 4,5%
 - o Textile : 0,7%
 - o Déchèteries : 18,1%
- le principal flux collecté est celui des ordures ménagères résiduelles, qui représente 108 037 tonnes, soit une production de 255 kg/hab/an en baisse de 7% par rapport à 2019 (273 kg/hab). Il est à noter que ce ratio est nettement en dessous de la moyenne francilienne 2019, qui s'établit à 281 kg/hab, mais n'atteint pas l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui est de 212 kg/hab en 2025 ;
- en matière d'emballages ménagers recyclables (emballages et papiers), le ratio de collecte s'établit à 32 kg/hab, en retrait de 2 kg/hab par rapport à 2019. Par ailleurs, ce ratio est bien en-dessous de la moyenne constatée en Ile-de-France et de l'objectif du PRPGD, qui fixe un ratio minimum de collecte de 42 kg/hab en 2025 ;
- le ratio de verre collecté s'élève à 20 kg/hab en retrait de 0,7 kg/hab par rapport à 2019. De plus, ce ratio se situe dans la moyenne régionale. Par contre, il est en dessous de l'objectif PRPGD qui fixe un ratio minimum de collecte de 25 kg/hab en 2025 ;
- les ratios de collecte des déchets végétaux (21 kg/hab) et encombrants (19 kg/hab) ont baissé respectivement de 11,8% (24 kg/hab) et de 12,2% (22 kg/hab) par rapport à 2019. La production de déchets végétaux correspond à la moyenne régionale tandis que les encombrants collectés sont en dessous de cette moyenne ;
- les tonnages collectés en déchèteries s'établissent à 32 926 tonnes soit une baisse de 35% par rapport à 2019 (50 413 tonnes) ;
- en matière de traitement, la valorisation énergétique représente le premier mode de traitement avec plus de 64% des tonnages traités, suivi de la valorisation matière liée au recyclage des déchets (15%), de l'enfouissement (12%), de la valorisation organique (8%) et de réemploi (1%). La Communauté urbaine se retrouve dans les chiffres de l'Ile-de-France : incinération (57%), enfouissement (10%), recyclage et valorisation (26%) et compostage (7%) ;
- sur le plan financier, le budget réalisé en 2022 s'élève à 57 109 800 €, soit un coût moyen annuel par habitant de 134,53 €, bien supérieur aux coûts moyens de l'Ile-de-France en 2019 (93,8 €). Ce différentiel important de coûts s'explique par un faible geste de tri, une offre de sur-service et l'hétérogénéité du territoire (optimisation de collecte limitée). Ce coût se répartit majoritairement autour de quatre postes que sont : la pré collecte (4,6%), la collecte (39,4%), les déchèteries (7,7%) et le traitement (47,6%). La prévention ne représente que 0,5% des dépenses. Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est de 43 855 937 € soit 103,31 € par habitant ;
- les recettes provenant des éco-organismes en 2022 s'élèvent à 987 811 € et celles des repreneurs s'élèvent à 848 143 €.

Les rapports et l'avis du Conseil communautaire sont mis à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT, soit dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé de cette

réception par voie d'affiche apposée au siège de la Communauté urbaine et sur le site internet de la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'année 2022.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la directive n°2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-13, L. 1411-14, L. 2224-17-1 et L. 5215-20,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU l'avis favorable émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable sur le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'année 2022.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile